

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 24 novembre 2016

Etaient présents :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamp.

Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Départemental du Nord.

Monsieur Michel BLONDEL, Maire de Saint-Léger.

Monsieur Michel DEBAVELAERE, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.

Madame Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Guy HECQUET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

Madame Sylvie LABADENS, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Nord.

Monsieur André LEPRÉTRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Monsieur Jean-Claude LEVIS, Maire de Neuville-Vitasse.

Monsieur Jean-Claude PLU, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.

Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubencheul-au-Bac.

Monsieur Michel SALLIO, Adjoint au Maire de Bugnicourt.

Monsieur Sacha SIEJEK, Adjoint au Maire de Brunémont.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT, Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Pierre-André CELLIEZ, UFC Que Choisir Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Christophe DE GUILBON DE RESNES, Syndicat de la propriété privée rurale du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Syndicat de l'Hôtellerie de plein air du Nord.

Monsieur François FONTENIER, Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

Monsieur Daniel FOULON, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Pas-de-Calais.

Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité Scarpe Sensée Escaut / Artois Douaisis Cambrésis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement.

Monsieur Pierre HOUBRON, Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

Monsieur Rodrigue MROZ, SIDEN-SIAN.

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais.

Madame Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur Laurent LEJEUNE, DREAL Hauts-de-France.

Monsieur Olivier PREVOST, Préfecture du Nord.

Monsieur Yann LANCIAUX, ONEMA du Pas-de-Calais

Avaient donné mandat :

Collègue des élus :

Mandataire	Mandant
Monsieur Ernest AUCHART	Monsieur Bernard DEREU
Monsieur Charles BEAUCHAMP	Monsieur Frédéric DELANNOY
Monsieur Michel BLONDEL	Monsieur Jean-Pierre LEGER
Madame Evelyne DROMART	Monsieur Gérard DUE
Madame Sylvie LABADENS	Monsieur Frédéric NIHOUS
Monsieur Jean-Claude PLU	Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY
Monsieur Michel PRETTRE	Monsieur Philippe LOYEZ
Monsieur Michel SALLIO	Monsieur Jean-Paul FONTAINE
Monsieur Alain SIEJEK	Monsieur Gilles POULAIN

Collègue des usagers :

Mandataire	Mandant
Monsieur Gustave HERBO	Monsieur Philippe RENOU
Monsieur Christian BULOT	Monsieur Edouard COURTECUISSE

Collègue des administrations :

Mandataire	Mandant
Agence de l'Eau Artois Picardie	Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
DREAL des Hauts-de-France	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord
DDTM du Pas-de-Calais	Préfet du Pas-de-Calais
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais

MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES :

Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Monsieur Jean-Louis CANDAT, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Monsieur Jean CARNEL, Pépinière CARNEL.
Monsieur Gilles COQUELLE, Conseiller Municipal d'Arleux.
Monsieur Francis CORNU, Adjoint au Maire de Oisy-le-Verger.
Monsieur Stéphane DANEL, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Monsieur Claude DOUAY, Conseiller Municipal de Boiry-Sainte-Rictrude.
Monsieur Daniel DUMARQUEZ, Adjoint au Maire d'Aubencheul-au-Bac.
Monsieur Régis DURIEZ, MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.
Monsieur Laurent FONTAINE, Communauté de Communes du Sud-Artois.
Monsieur Jean-Luc JACQUART, Adjoint au Maire d'Aubencheul-au-Bac.
Monsieur Luc JOLY, Conseiller Municipal de Dury.
Monsieur Jean-Claude LEBLANC, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Monsieur René LEPAN, Président de l'Amical des Huttiers de la Vallée de la Sensée.
Monsieur Jean LEVEQUE, Comité Sensée Environnement, MNLE.
Monsieur Raoul LIBERAL, Maire Adjoint de Récourt.
Monsieur Michel LOQUET, Conseiller Municipal de Féchain.
Madame Ludivine PICKAERT, Noréade.
Monsieur Guy POULAIN, Maire adjoint de Fressies.
Monsieur Jean-Pierre REYMBAUT, Conseiller Municipal de Tortequesne.
Monsieur Eric ROUSSEL, Maire Adjoint de Pelves.
Monsieur Yves ROUSSEZ, Syndicat des Faucardement de la Sensée.
Monsieur Xavier THUILLIEZ, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.

Participaient également :

Madame Céline BLIN, Animatrice du SAGE de la Sensée.
Monsieur Fabrice THIEBAUT, Chargé de mission de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Etaient absents, excusés :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU:

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Pascal DEFONTE, Maire de Saudemont.
Monsieur Frédéric DELANNOY, Conseiller Départemental du Nord.
Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand.
Monsieur Gérard DUE, Vice Président de la Communauté de Communes du Sud Artois.
Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies.
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.
Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire de Oisy-le-Verger.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Vice Présidente de l’Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l’aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Philippe LOYEZ, Vice Président de la Communauté d’Agglomération du Cambrésis.

Monsieur Patrick MASCLET, Maire d’Arleux.

Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Eric MORELLE, Conseiller Municipal de Corbehem.

Monsieur Frédéric NIHOUX, Conseiller Régional des Hauts-de-France.

Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont.

Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur le Président de la Chambre d’Agriculture du Nord Pas-de-Calais, ou ses représentants.

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d’Industrie région Nord de France, ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Président du Syndicat des pisciculteurs salmoniculteurs du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Président de Nord Pas-de-Calais Tourisme, ou son représentant.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L’ETAT

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d’élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Directeur de l’Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l’Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur l’Inspecteur de l’Académie, Directeur des services départementaux de l’Education Nationale du Nord, ou son représentant.

MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Monsieur Jean AVRONSART, Conseiller Municipal de Wancourt.

Monsieur Alain BAUDUIN, Conseiller Municipal d'Epinoy.

Monsieur Michel BECQUES, Maire Adjoint de Bapaume.

Monsieur Christophe BLONDEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Monsieur Yves BONNAVE, Conseiller Municipal de Monchy-au-Preux.

Monsieur Julien BOUCAULT, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Monsieur Alain BOULANGER, Maire d'Aubigny-au-Bac.

Monsieur Jean-Paul BOSSEMARD, Maire de Noreuil.

Monsieur Christian BOUTROUILLE, GON du Nord Pas-de-Calais.

Madame Marie-Claire BOUTTEMY, Maire Adjointe de Frémicourt.

Monsieur Eugène BURDIAK, Président du Syndical Intercommunal des Eaux du Sud-Artois.

Monsieur Christian CARDIN, BRGM.

Monsieur René CHRZAN, Conserverie BPL.

Madame Karine CHUQUET, VNF.

Monsieur François CLAUCE, Centre Régional de la Propriété Forestière du Nord Pas-de-Calais Picardie.

Madame Renée COMELLI, Maire de Pelves.

Monsieur Bruno COMPAGNONI, Conseiller Municipal de Paillencourt.

Monsieur Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Monsieur Jean COUPEZ, Conseiller Municipal d'Oisy-le-Verger.

Monsieur André COURTECUISSE, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Pierre CUVILLIER, Adjoint au Maire de Saudemont.

Madame Annick DANIEL, Maire de Rémy.

Monsieur Henri DELAMBRE, Comité Scarpe Sensée Escaut/Artois Douaisis Cambrésis du MNLE.

Monsieur Jean-Louis DELCROIX, Comité Scarpe Sensée Escaut/Artois Douaisis Cambrésis du MNLE.

Monsieur Patrick DELEBECQUE, DDTM du Nord.

Monsieur Michel DELMOTTE, Maire de Boisieux-St-Marc.

Monsieur Joël DELOEIL, Conseiller Municipal de Buissy.

Monsieur Ludovic DENNIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Monsieur Maxime DENOYELLE, Communauté de Communes la Porte des Vallées.

Monsieur François DERANCOURT, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.

Madame Tiphaine DERNONCOURT, Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Madame Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire de Sailly-en-Ostrevent.

Monsieur Denis DEROY, Chérisy.

Monsieur Pierre DESMAREST, Directeur de l'Agence d'Arras Compagnie Générale des Eaux.

Monsieur Marcellin DESSERY, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Jacques DEWULF, DDTM du Nord.

Monsieur Bernard DHENRY, Association Trinquise Environnement.

Monsieur Jean-Marie DHORDAIN, Adjoint au Maire de Monchecourt.

Monsieur Michel DOLLET, Maire de Boiry-Becquerelle.

Monsieur Christian DORDAIN, Maire de Bugnicourt.

Monsieur Frédéric DUBOIS, Conseiller Municipal d'Haynecourt.

Monsieur Pascal DUEZ, Maire de Villers-en-Cauchies.

Madame Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie.

Monsieur Alain DUPONT, Adjoint au Maire de Brunémont.

Madame Béatrice ELLUIN, Conseillère Municipale de Croisilles.

Monsieur Thomas FACQ, Hamel.

Monsieur Jean-Luc FASCIAUX, Maire d'Estrun.

Monsieur Jérémy FAUST, Conseiller Municipal d'Ecourt-Saint-Quentin.

Madame Marie-Eugénie FERRIERE-URVANOWITZ, Conseillère Municipale de Bapaume.

Monsieur Jean-Marie FOVAUX, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Monsieur Alain FOVEZ, Adjoint au Maire de Villers-en-Cauchies.

Monsieur David FRANCOIS, Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Monsieur Frédéric FUND, Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Monsieur Benoit GALLET, Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Paul GIBAUX, DDTM du Pas-de-Calais.

Monsieur Gérald GODART, Conseiller Municipal de Ficheux.

Monsieur Dominique GRATEPANCHE, Conseiller Municipal de Monchecourt.

Madame Emeline GUILLAUME, Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Monsieur Edmond GUZINSKI, Conseiller Municipal d'Hordain.

Madame Catherine HAEGHAERT, SCOT du Douaisis.

Monsieur Jérôme HARY, Conseiller Municipal d'Abancourt.

Madame Noémi HAVET, Centre Régional de la Propriété Forestière du Nord Pas-de-Calais Picardie.

Monsieur Daniel HAY, Conseiller Municipal d'Abancourt.

Monsieur Michel HENNEBICQ, FDSEA.

Monsieur Fabrique HOUBART, Communauté de Communes du Sud-Artois.

Madame Sylvie JONIAUX, Conseillère Municipale de Vitry-en-Artois.

Madame Malika KITEL, Conseillère Municipale d'Aubencheul-au-Bac.

Monsieur André LACROIX, Maire de Fresnes-les-Montauban.

Monsieur Pascal LAGE, Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais.

Monsieur Vincent LALOUX, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.

Monsieur Jean-Marc LAMBIN, NOREADE.

Madame Stéphanie LANDRE, Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Madame Aurélie LEBORGNE, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur Julien LECOUFFE, GRDA du Ternois Ouest.

Madame Carole LEDDA, Conseil Départemental du Nord

Monsieur Thierry LEDENT, SIRA.

Madame Delphine LEFEBVRE, Communauté de Commune la Porte des Vallées.

Madame Delphine LEFEBVRE, Communauté de Communes Osartis-Marquion.

Monsieur Eugène LEFEBVRE, Maire Adjoint de Bapaume et Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Artois.

Madame Thérèse LEGOFF, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.

Monsieur Hervé LEJOSNE, Syndicat des propriétaires agricoles-exploitants.

Monsieur Régis LELEU, Maire de Béhagnies.

Madame Edmonde LEMAIRE, Adjointe au Maire d'Ervillers.

Madame Isabelle LEPOIVRE, Conseillère Municipale de Lécluse.

Monsieur Jean-Pierre LESTOCARD, Maire de Baralle.

Madame Françoise LETURCQ, Maire adjointe d'Hermies.

Madame Camille LEVEQUE, FNSEA.

Madame Marie LIVET, DDTM du Nord.

Monsieur Jean-Claude LUCCHETA, ONEMA.

Monsieur Edouard MACIEJEWSKI, Conseiller Municipal d'Hermies.

Monsieur Vincent MARMUSE, Syndicat d'Études Techniques Agricoles de Bapaume.

Monsieur Laurent MERVEILLE, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.

Monsieur Michel MONTAGNE, Maire de Wancourt.

Monsieur Jean-Paul MONTAIGNE, NOREADE.

Monsieur Christophe MOREAU, Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Monsieur Christian MUYS, MNLE.

Monsieur Arnold NORMAND, Maire de Roeux.

Monsieur Bertrand OSTE, DDTM du Pas-de-Calais.

Monsieur Sébastien PALMIOTTI, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.

Monsieur Alain PARSY, Maire d'Haynecourt.

Monsieur Emmanuel PETIT, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Monsieur Jacques PETIT, Maire de Marquion.

Monsieur Daniel PHILIPPE, Conseiller Municipal de Monchecourt.

Madame Odile PICQUE, Association MNLE.

Monsieur Daniel PRADIER, Conseiller Municipal d'Hénin-sur-Cojeul.

Monsieur Michel PROUVEUR, Conseiller Municipal de Lieu-Saint-Amand.

Monsieur Daniel QUENSON, Président du Syndicat Intercommunal du Val d'Artois, adjoint au maire de Roeux.

Madame Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle.

Monsieur Mathieu REBOUT, Conseiller Municipal de Croisilles.

Monsieur Jean-Marc RENARD, Adjoint au Maire de Marcq-en-Ostrevant.

Monsieur Christophe ROBIQUET, Conseiller Municipal de Beugnâtre.

Monsieur Christian SANTERNE, MNLE.

Madame Corine SAUVAGE, Conseillère Municipale d'Hordain.

Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vallées.

Madame Ginette SILVAIN, Conseillère Municipale de Bugnicourt.

Madame Camille SOUCHON, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Monsieur Sylvain SYLLEBRANQUE, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.

Monsieur Daniel TABARY, Maire de Frémicourt.

Monsieur Matthieu TANCHON, Conseiller Municipal de Beaurains.

Monsieur Eric TANTART, Conseiller Municipal de Croisilles et Président de l'AFR.

Monsieur Christian THIEVET, Maire de Vis-en-Artois.

Monsieur Fernand THUILIER, Ervillers.

Monsieur Sébastien TOUZE, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Madame Caroline TROUVE, DDTM du Nord, Délégation du Douaisis-Cambresis.

Madame Magdalena VANRENTERGHEM, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.

Monsieur André URBANIJA, Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Monsieur Gérard VERLEENE, Maire Adjoint de Beugnâtre.

Madame Béatrice VINIACOURT, Conseillère Municipale de Monchecourt.

Monsieur Jacques WEEXSTEEN, Maire de Beugnâtre.

Monsieur Alain WIBERT, Président de l'AAPPAMA « La Sirène ».

Monsieur Jean-Paul WISSOCX, Conseiller Municipal de Croisilles.

Monsieur Xavier THUILLIEZ, Adjoint au Maire d’Oisy-le-Verger accueille les participants dans la salle des fêtes de sa commune. Il exprime son plaisir de prendre le relais de Wasnes-au-Bac, d’autant plus que cette réunion approche le projet du SAGE de la fin de son élaboration. Il souhaite une bonne réunion aux participants.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie tout d’abord Monsieur Xavier THUILLIEZ, pour son accueil dans la salle des fêtes, et les membres présents d’être venus participer à la réunion de la CLE du SAGE de la Sensée.

Cette réunion de la CLE figure parmi les plus importantes.

Sans négliger les précédentes réunions qui ont permis de débattre collégialement des orientations, des objectifs et des mesures du SAGE de la Sensée, Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que cette réunion marque une étape importante puisqu’il s’agit de valider le projet du SAGE afin de le soumettre à une consultation administrative dans un premier temps, puis à une enquête publique, dans un second temps.

Il informe que la validation du projet du document du SAGE nécessite l’obtention préalable du quorum comme cela est inscrit dans les règles de fonctionnement de la CLE. La CLE ne peut valablement délibérer sur l’adoption, la modification et la révision du SAGE que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés par mandat.

La CLE compte 59 membres au total.

Le quorum est atteint si le nombre de personnes présentes et représentées est supérieur ou égal à 40.

Seuls les membres de la CLE sont comptabilisés.

Les membres des commissions thématiques ne peuvent être pris en compte et ne peuvent prendre part à la validation officielle des documents. Néanmoins, Monsieur Charles BEAUCHAMP a souhaité les inviter à chaque réunion de la CLE afin qu’ils puissent participer aux débats et donner leur avis à chaque étape.

Monsieur Charles BEAUCHAMP laisse la parole aux services de l’Etat pour indiquer si le quorum est bien atteint.

Monsieur Julien JEDELE informe les participants que le quorum est atteint puisque 42 membres sont présents ou représentés sur les 59 membres inscrits.

La réunion de validation peut donc avoir lieu.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que la réunion précédente a permis de présenter les derniers travaux de mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE Artois Picardie qui demande en effet que les SAGE classent en trois catégories les zones humides de leur territoire, déterminent éventuellement des Zones à Enjeu Environnementales, des zones naturelles pour lesquelles l’assainissement non collectif a un impact, et réalise la cartographie des cours d’eau.

Une relecture juridique des documents a également été menée par un cabinet d'avocats. L'ensemble des remarques de l'avocate ont été présentées et ont permis de modifier les documents du SAGE.

Suite à la précédente réunion, les documents amendés du SAGE ont été transmis aux membres des commissions.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que Madame Céline BLIN va effectuer une présentation synthétique de chaque document, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement et le rapport environnemental. Il précise que les 77 mesures du PAGD ne seront pas présentées individuellement.

L'ensemble des documents du SAGE pourront ensuite être soumis à la validation de la CLE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP laisse la parole à Céline BLIN pour une première présentation synthétique consacrée au PAGD.

La présentation est jointe en annexe.

1/ Présentation du PAGD

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que les 5 millions d'euros de mise en œuvre du SAGE ne reprennent pas les travaux de l'étude hydraulique globale.

En l'absence de remarque supplémentaire, il repasse la parole à Céline BLIN pour une présentation sommaire du règlement du SAGE.

La présentation est jointe en annexe.

2/ Présentation du règlement du SAGE

En l'absence de remarque supplémentaire, Monsieur Charles BEAUCHAMP passe la parole à Céline BLIN pour la dernière présentation sommaire consacrée au rapport environnemental du SAGE.

La présentation est jointe en annexe.

3/ Présentation du rapport environnemental du SAGE

Monsieur Charles BEAUCHAMP note que tout est parfait puisqu'il n'y a pas de remarque. Il procède ensuite à la validation des documents du SAGE.

Il rappelle que seuls les membres de la CLE peuvent voter.

Le projet est voté à l'unanimité.

Le projet du SAGE de la Sensée est donc maintenant validé par la CLE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie très sincèrement les membres présents pour leur investissement et leur participation aux différentes réunions.

Il ajoute que l'objectif fixé par la CLE et l'Institution est atteint. Le planning envisagé n'a pas été dépassé. C'est à souligner et à mettre en actif de l'ensemble des membres de la CLE, des commissions thématiques et de l'Institution.

Les débats ont été à chaque fois riches et nourris par les différents acteurs et usagers de l'eau, et Monsieur Charles BEAUCHAMP s'en félicite. Il ajoute que quelques divergences de point de vue sont apparues, mais elles ont toujours été guidées par un intérêt commun, celui de préserver les ressources naturelles du bassin versant de la Sensée.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remarque la qualité du travail rendu. Il précise qu'aujourd'hui il est conscient que les élus, les structures sont sous les feux critiques de la population et que l'on ne dit jamais lorsque tout va bien. C'est pourquoi il ajoute qu'il est satisfait du travail réalisé.

Evidemment, en fonction des localisations des habitants sur le territoire, chacun n'a pas la même vision de l'environnement. Monsieur Charles BEAUCHAMP a connu beaucoup de problèmes environnementaux et hydrauliques et à chaque fois l'Institution s'est attachée à trouver des réponses. Ici, un consensus a été trouvé et il s'en félicite. Il informe que de nombreux groupes politiques sont représentés dans le conseil d'administration de l'Institution mais le travail se fait dans la sérénité et l'intérêt général.

La suite des événements pour le projet du SAGE est de le soumettre dans un premier temps à une consultation administrative.

Seront donc consultés :

- Les collectivités et structures du périmètre du SAGE de la Sensée :
 - o Les 134 communes,
 - o Les 9 EPCI,
 - o Les 10 syndicats d'eau potable et d'assainissement,
 - o Le syndicat des fauvergements de la Sensée,
- Et les collectivités et structures dont le territoire de compétence dépasse le périmètre du SAGE de la Sensée :
 - o L'Agence de l'Eau Artois Picardie
 - o Le Comité de Bassin Artois Picardie
 - o La Commission Permanente des Milieux Naturels Aquatiques et de la Planification
 - o Le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI)
 - o Le Conseil Régional des Hauts de France
 - o Les Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais
 - o Les Chambres consulaires
 - o Les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais et les services de l'Etat

La consultation administrative sera lancée en janvier pour une durée de 4 mois.

Monsieur Charles BEAUCHAMP recommande aux membres présents de ne pas hésiter à faire circuler l'information et à vérifier auprès des structures, collectivités, instances ou associations qu'un avis officiel sera bien formulé.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souhaite que tout le monde se mobilise afin de garantir un maximum de retour et d'avis sur les documents.

Par ailleurs, le Comité de Bassin Artois Picardie ne se réunissant que deux fois par an, en juillet et en décembre, il ne pourra émettre son avis qu'en juillet 2017. Le Comité de Bassin n'est pas tenu par le délai de 4 mois.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que la CLE est donc contrainte d'attendre le mois de juillet pour obtenir tous les avis.

La CLE se réunira donc la prochaine fois au second semestre 2017 pour prendre connaissance de tous les avis émis et modifier éventuellement et si nécessaire les documents du SAGE.

Ces documents seront ensuite soumis à une enquête publique dont la durée est de 1 mois.

L'approbation préfectorale du SAGE de la Sensée aura par conséquent lieu fin 2017, voire début 2018.

Monsieur Charles BEAUCHAMP revient ensuite sur la situation de la structure porteuse du SAGE, qui est l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée qu'il préside.

Il rappelle que l'Institution va forcément évoluer. Ce n'est pas de la volonté des deux départements, mais les lois MAPTAM et NOTRe mettent fin à l'intervention des départements dans le domaine de l'eau. L'ambition est que le SAGE continue à être porté. Ainsi cela serait une catastrophe que l'étude hydraulique qui a duré 8 ans soit rangée dans un tiroir.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que les orientations de la DCE se rejoignent avec ceux de l'étude hydraulique. La mise en œuvre du SAGE affichée à 5 millions d'euros ajoutée aux 7 millions de l'étude hydraulique globale, voire beaucoup plus, et aux montants des travaux de la DCE, représente une somme importante. L'évolution de l'Institution doit se préparer avec ces différents aspects. Monsieur Charles BEAUCHAMP a deux objectifs, poursuivre le travail de l'Institution et trouver des financements.

Monsieur Charles BEAUCHAMP parle sous le contrôle de Madame DROMART et de Madame LABADENS, en indiquant que l'Institution a décidé d'évoluer. La décision avait été prise en mars 2015 et reste toujours d'actualité. Des rendez-vous ont été pris avec les Présidents du Nord et du Pas-de-Calais, qui sont tous les deux favorables à l'évolution de l'Institution en syndicat mixte.

Il y a 9 EPCI pour un syndicat mixte à l'échelle de la Sensée. Il faut convaincre les intercommunalités d'adhérer. La loi NOTRe fixe une date butoir pour janvier 2018. Monsieur Charles BEAUCHAMP préférera être dans les délais pour éviter que la décision ne soit prise par le Préfet.

Le Sous-Préfet, Monsieur Jacques DESTOUCHES est d'accord avec l'idée d'un syndicat mixte et va engager les démarches.

Une première réunion entre le Sous-Préfet et les départements et l'Etat, a permis d'évoquer la création d'un syndicat mixte. Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que des démarches sont engagées pour ce syndicat mixte, mais que ce n'est pas celui rêvé pour avancer.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique qu'aujourd'hui les départements n'ont plus d'argent et n'ont plus rien à dire dans le domaine de l'eau. Les régions et les communes ont vu leurs dotations diminuer par l'Etat. Les EPCI ont aussi beaucoup de préoccupations.

Il reste comme source de financement les crédits européens. Mais ils traitent avec les structures à hauteur de leur attente. Il cite un exemple en Belgique où une structure en charge des inondations a récupéré 70 millions d'euros de la part de l'Europe.

Dans le SDAGE, il y a une carte de la gouvernance pour la gestion de l'eau. Monsieur Charles BEAUCHAMP constate que cette carte est performante pour plusieurs raisons : elle est cohérente aux yeux des documents administratifs français et elle permet d'émerger aux crédits européens.

Le travail d'un syndicat mixte est intéressant mais un syndicat mixte d'un million d'habitants n'est pas simple à créer.

La première option serait de créer un syndicat mixte à l'échelle de la Sensée.

La seconde option serait d'agrandir le périmètre du syndicat mixte de l'Escaut.

Le SAGE de l'Escaut est porté par le syndicat mixte de l'Escaut, présidé par Monsieur Georges FLAMENGT. A ce syndicat mixte, adhèrent la CAPH, la CAC, Osartis-Marquion et le Sud-Artois, soit 4 EPCI de la Sensée sur les 9 présents. C'est une structure à hauteur des enjeux environnementaux. En effet, pour Monsieur Charles BEAUCHAMP, l'évolution climatique n'en est qu'aux prémisses. Avec un syndicat mixte, il y a une facilité de mise en place de solutions aux problématiques d'inondations.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle qu'il est donc urgent d'agir. Il n'y a pas de raison pour que le syndicat mixte ne soit pas créé.

Il faut d'ores et déjà préparer le terrain pour que l'Institution Interdépartementale soit remplacée par une structure ayant les capacités à poursuivre le travail engagé, à porter la mise en œuvre du SAGE de la Sensée et réaliser les travaux indispensables à la reconquête hydraulique du territoire.

Monsieur Charles BEAUCHAMP demande aux membres présents de bien vouloir remonter les informations auprès des EPCI concernés pour qu'*in fine*, le territoire ne soit pas abandonné.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie une nouvelle fois l'assistance pour sa participation et la confiance accordée, et Monsieur Xavier THUILLIEZ pour son accueil.

ANNEXE :

**Présentation synthétique des documents du
PAGD, du règlement et du rapport
environnemental du SAGE de la Sensée**